



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Jeudi 12 mars 2020 à 18h00

L'an deux mille vingt, le douze mars, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le deux mars deux mille vingt, s'est réuni à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président de la Communauté de Communes de la Brie Champenoise.



Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00.  
M. Thierry DURAND est nommé secrétaire de séance.

**Présents :** tous les membres en exercice sauf M. Jérémy ARAQUE, M. Raymond CHAUVET excusé, M. Dany LEOEUF, Mme Colette MAZZANTI, M. Pascal LAURENT, Mme Nathalie VERON, Mme Karine BOCQUET ayant donné pouvoir à M. Etienne DHUICQ.

Le quorum étant atteint le conseil peut valablement délibérer.

### **A. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2019**

Lecture est faite du registre des délibérations de la séance du 16 décembre 2019 par le secrétaire de séance. Le procès-verbal de la séance est adopté à l'unanimité.

Le Président présente ensuite Mme Claudia COUSIN, Maire de MARGNY, aux délégués communautaires. La commune de MARGNY a intégré la CCBC depuis 1<sup>er</sup> janvier 2020, Mme COUSIN siège donc pour la première fois au Conseil Communautaire de la CCBC.

Le Président rappelle aux délégués que les résultats des élections municipales de mars 2020 sont à déposer à la gendarmerie de SEZANNE. M. SOUBIEUX directeur général des services de la mairie de Montmirail, propose de déposer les résultats des communes qui le souhaitent à la gendarmerie de SEZANNE. Les communes intéressées pourront apporter leurs résultats à la salle des fêtes de MONTMIRAIL, accompagnés d'une attestation autorisant M. SOUBIEUX à déposer les résultats en leurs noms.

Le Président rappelle que la sous-préfecture devait mettre à disposition du gel hydroalcoolique pour les bureaux de vote démunis de point d'eau. Un covoiturage était prévu pour se rendre à la sous-préfecture afin de les récupérer. Les gels n'étant finalement pas disponibles, celui a donc été annulé.

En raison du coronavirus, la sous-préfecture a transmis une note de consignes renforcées pour l'organisation des élections, avec une procédure de nettoyage et de désinfection spécifique à mettre en place, ainsi qu'un rappel des gestes barrières à afficher à l'entrée des bureaux de vote (lavage des mains, distanciation sociale ...).

Le Président rappelle aux élus, qu'un courriel a été envoyé à chaque mairie afin que les coordonnées de l'ensemble des nouveaux conseillers municipaux (nom, prénom, date naissance, adresse postale, adresse mail) soient envoyés le plus rapidement possible et au plus tard le 30 mars 2020 à la communauté de communes. En effet, le prochain conseil communautaire aura lieu le 7 avril 2020, soit peu de temps après les élections municipales. Il précise que dorénavant tous les documents relatifs aux conseils communautaires seront envoyés par courriels à tous les délégués communautaires, ainsi qu'à tous les conseillers municipaux.

Le Président présente les manifestations à venir :

- Le cirque RUBIS s'est installé pendant deux semaines à FROMENTIERES. Ses intervenants vont initier tous les élèves de l'école de FROMENTIERES (de la Petite Section de maternelle au CM2) aux arts du cirque. Les élèves réaliseront par groupe des représentations devant les parents d'élèves. Les élus sont invités à s'y rendre, M. DHUICQ et M. CONDETTE seront présents à la représentation du vendredi 13 mars à 18h30.
- Le Festival de cinéma de Montmirail, se tiendra le vendredi 13 mars à 20h30 au cinéma de MONTMIRAIL, puis le samedi 14 mars matin à Esternay, et le soir à 18h30 au cinéma de MONTMIRAIL.
- L'association de l'Avenir de Montmirail- Basket dispute les ¼ de finale de la coupe de la Marne au gymnase intercommunal le vendredi 13 mars.
- A l'occasion de l'opération « classe en entreprise » organisée par Axon Cable, les élèves feront une présentation de leur stage de découverte en entreprise, le vendredi 20 mars à 14h00, à l'orangerie du château de MONTMIRAIL.
- Le Concert des dix ans de l'école de musique intercommunale, aura lieu le samedi 21 mars à 20h30, à l'église Sainte Etienne de MONTMIRAIL.
- La ville de MONTMIRAIL et la crèche municipale organise le 28 mars à la salle Roger Perrin à MONTMIRAIL, le forum de la petite enfance sur le thème de la prévention des accidents domestiques. Des animations seront proposées sur place, et notamment une maison géante et un simulateur de crash de voiture.

*Suite aux annonces du gouvernement du 13 mars 2020, toutes les manifestations présentées par le Président ont été annulées (à l'exception de la première représentation de cirque de l'école de FROMENTIERES).*

## **B. AFFAIRES GENERALES**

### **1- Modification des statuts du PETR du Pays de Brie et Champagne**

Le Président présente le projet de délibération. L'intégration de la Commune de MARGNY dans le périmètre de la CCBC, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, nécessite de modifier les statuts du PETR du Pays de Brie et Champagne, afin d'étendre également le périmètre du PETR et son champ d'action à la Commune de MARGNY, cette disposition n'étant pas automatique. Dans ce cadre, le PETR a approuvé une modification de ses statuts par délibération du 06 février 2020, et demande à ses EPCI membres de l'approuver à leur tour.

Le Président expose aux délégués les principales modifications, qui concernent :

- L'extension du périmètre du PETR du Pays de Brie et Champagne à la Commune de MARGNY, afin que le PETR couvre bien l'intégralité des périmètres de ses EPCI membres, et par conséquent l'extension du périmètre du SCoT, en cours d'élaboration.

- Une clarification de l'article 2 des statuts, afin de différencier les missions remplies par le PÉTR, des compétences transférées qui sont exercées par le PÉTR, en lieu et place des EPCI membres. Le Président rappelle les missions inscrites dans les statuts du PÉTR du Pays de Brie et Champagne et les compétences exercées en lieu et place des EPCI membres, qui sont les suivantes :
  - Elaborer, approuver, réviser et modifier un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).
  - Mettre en œuvre les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).
  - Elaborer, approuver, réviser, modifier et animer un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).
- Une modification de l'article 5 des statuts visant à supprimer les pouvoirs, en cas d'absence des suppléants, car ce double dispositif complique la tenue des Comités syndicaux.
- Une modification de l'article 6 visant à élargir la composition du bureau du PÉTR qui ne réunissait jusqu'alors que le Président et les Vice-présidents. La composition du bureau sera définie par le Comité syndical, et les membres supplémentaires seront élus en son sein.

Il est demandé au Conseil Communautaire d'approuver les modifications des statuts du PÉTR du Pays de Brie et Champagne.

**Approuvé à l'unanimité**

### **2- Cotisations 2020 au PÉTR du Pays de Brie et Champagne**

Par délibération du 06 février 2020, le PÉTR du Pays de Brie et Champagne a voté les cotisations et contributions à ses diverses missions, à verser par ses EPCI membres en 2020. Il est donc demandé au Conseil Communautaire de les approuver comme suit :

- 1,70 € par habitant, sur la base de la population totale en vigueur au 1er janvier 2020 (INSEE), pour la cotisation Pays, soit 13 071,30 €.
- 0,35 € par habitant, sur la base de la population totale en vigueur au 1er janvier 2017 (INSEE), pour la contribution à la plateforme de rénovation de l'habitat, soit 2 668,75 €.
- 2 € par habitant, sur la base de la population totale en vigueur au 1er janvier 2016 (INSEE), pour la contribution au Fond commun d'intervention de l'OPAH, soit 15 306 €.
- 1 € par habitant, sur la base de la population totale en vigueur au 1er janvier 2020 (INSEE), pour la contribution au financement du Schéma de cohérence Territoriale (SCoT), soit 7689 €.

Le Président précise que les cotisations du Pays qui n'avait pas augmentées depuis plusieurs années, double en 2020. La contribution à la plateforme de rénovation de l'habitat reste identique à celle de l'année précédente. Le Président rappelle également aux élus l'importance de communiquer sur l'OPAH, afin que les cotisations versées par la CCBC soient utilisées sur son territoire et bénéficient à ses administrés.

Il est demandé au Conseil Communautaire d'approuver les subventions versées au PÉTR du Pays de Brie et Champagne pour un montant total de 5,05 €/ habitant.

**Adopté à l'unanimité**

### **3- Cotisation 2020 à la Mission Locale des Pays d'Epernay, Brie et Champagne**

Le Président laisse la parole à M.MARCY, Vice-président délégué au développement économique, qui présente la Mission Locale et fait un point sur son activité sur le territoire. La Mission Locale a pour objectif l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans. Elle encadre actuellement 117 jeunes habitants dans les communes de la CCBC, et a réalisé 400 entretiens individuels en 2019. La majorité des jeunes accompagnés par la Mission Locale ont quitté le système scolaire sans qualification. M. MARCY précise que 60 % des inscrits n'ont pas le permis, ce qui est un obstacle majeur à l'insertion professionnelle.

M. MARCY présente la répartition par commune des jeunes inscrits à la Mission locale.

COMMUNES	REPARTITION PAR COMMUNE DES JEUNES INSCRITS A LA MISSION LOCALE
MONTMIRAIL	74
FROMENTIERES	9
VAUCHAMPS	5
LE GAULT SOIGNY	5
SOIZY AUX BOIS / LA VILLENEUVE LES CHARLEVILLE	4
BOISSY LE REPOS / CORROBERT	3
JANVILLIERS / LE THOULT TROSNAY / VERDON	2
BERGERES SOUS MONTMIRAIL / CHARLEVILLE / LE VEZIER / MECRINGES/ RIEUX /TREFOLS	1
MORSAINS / CORFELIX	0

La CCBC adhère à la Mission Locale des Pays d'Epernay, de Brie et Champagne, dans le cadre de ses compétences en matière sociale. Il est proposé au Conseil Communautaire d'accepter la cotisation 2020 qui s'élève à 1,46 € (+1 cts) par habitant de la CCBC, soit 11 225,94 € pour 7 689 habitants au total.

**Adopté à l'unanimité**

#### **4- Attribution d'une subvention à Familles Rurales – fédération Marne, pour le service de mobilité solidaire**

La Fédération Marne de Familles Rurales a mis en place un service de mobilité solidaire sur le territoire de la CCBC, depuis l'automne 2018. Ce service fonctionne par le biais de conducteurs bénévoles, qui sont indemnisés pour les trajets effectués. A la fin de l'année 2019, 18 habitants de la CCBC étaient ainsi régulièrement transportés par 6 conducteurs bénévoles, en particulier dans le cadre de rendez-vous médicaux.

Le service de mobilité solidaire a été financé, pendant sa phase d'expérimentation, par le Conseil Départemental de la Marne, la CARSAT, la MSA, la CPAM et la Fondation BRUNEAU. Cependant pour maintenir et développer ce service de façon pérenne, Familles Rurale a besoin de trouver de nouveaux partenaires financiers et sollicite une subvention de 0,15 € par habitant à la CCBC.

Les délégués débattent de l'utilité et de l'accessibilité de ce service de mobilité proposé par Familles Rurales. Le Président pense que ce service permet de proposer aux personnes qui n'ont ni le permis, ni autre moyen de locomotion, de se déplacer. Il souligne que le territoire de la CCBC est enclavé et ne dispose pas de moyens de transport régulier. Ce service dépanne donc une partie de la population, mais n'est pas rentable. En effet, la plateforme téléphonique représente un coût important, mais elle est indispensable, car elle permet de mettre en relation les chauffeurs et les demandeurs.

Une déléguée précise que l'inconvénient de ce service est qu'il faut être adhérent à Familles Rurales pour en bénéficier. Le service est accessible sous conditions de ressources. De ce fait, les personnes âgées isolées ayant des revenus supérieurs au plafond de ressources, ne peuvent pas accéder au service de mobilité proposé par Familles Rurales. M. MARCY pense qu'il serait judicieux de permettre à ces personnes qui ne peuvent plus conduire, mais qui ont les moyens de participer financièrement au service, de pouvoir le faire. Le Président explique que cette solution n'est pas possible, car ce service ferait alors concurrence aux services de taxi. Il ajoute que cette opération doit rester sociale et solidaire, et que certaines situations peuvent être résolues au cas par cas.

Ce service répondant à un besoin social et solidaire, il est proposé au Conseil Communautaire d'attribuer la subvention demandée de 0,15 € par habitant soit une subvention de 1 153,35 € pour la CCBC au titre année 2020.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **5- Attribution d'une subvention à l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Montmirail**

Comme les années précédentes, il est proposé au Conseil Communautaire d'attribuer une subvention égale à 40 € par pompier actif, à l'Amicale de sapeurs-pompiers de MONTMIRAIL.  
Le montant total à verser s'élève à 1 820 €, pour 45 pompiers actifs.

**Adopté à l'unanimité.**

### **C. EAU ET ASSAINISSEMENT / VOIRIE**

#### **6- Acceptation des fonds de concours attribués par Morsains et Corrobert pour la réalisation de travaux d'assainissement pluvial en 2019**

Il est demandé au Conseil Communautaire d'accepter les fonds de concours attribués par les Communes membres de la CCBC pour la réalisation de travaux d'assainissement pluvial fin 2019. Les règles d'attribution de fonds de concours entre Communes membres et EPCI de rattachement sont fixées par l'article L.5 214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales et sont autorisés à hauteur de 50% du montant H.T des travaux réalisés, déduction faite des subventions d'investissement obtenues pour leur réalisation.

Les fonds de concours à accepter sont les suivants :

- Un fonds de concours de 9 168 €, attribué par la Commune de MORSAINS, pour la réalisation de travaux d'assainissement pluvial et d'aménagement de voirie à Leuze.
- Un fonds de concours de 1 691 €, attribué par la Commune de CORROBERT, pour la réalisation de travaux d'assainissement pluvial rue Ste Eulalie.

**Adopté à l'unanimité**

### **D. GEMAPI**

#### **7- Modification des statuts du Syndicat du bassin versant du petit Morin Amont**

Le Président présente le projet de délibération aux délégués communautaires et rappelle l'historique de l'évolution territoriale du syndicat. Le syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique, l'entretien et le nettoyage de la rivière « Le Petit Morin », a été transformé en syndicat du Bassin Versant du Petit Morin Amont par arrêté inter-préfectoral du 28 juin 2019, en vue d'exercer la compétence GEMAPI pour le compte de ses membres, à savoir la C.A de la Région de Château-Thierry, la C.C du canton de Charly sur Marne et la C.C des Deux Morin, substitués aux anciennes communes membres du syndicat de rivière, suite au transfert obligatoire de la compétence GEMAPI aux EPCI, depuis le 1er janvier 2018. L'arrêté inter-préfectoral du 10 décembre 2019 a ensuite autorisé l'adhésion de la C.C de Sézanne Sud-Ouest Marnais, la C.C du Sud Marnais, la C.C de la Brie Champenoise, la C.C des Paysages de la Champagne et la C.C d'Epernay, Coteaux et Plaines de Champagne à ce syndicat, afin que la compétence GEMAPI soit exercée à l'échelle d'un bassin versant cohérent, à savoir le bassin versant du Petit Morin Amont.

Le Président précise que les statuts en vigueur du syndicat prévoient une représentativité des EPCI membres, qui n'est plus adaptée à son périmètre, soit deux délégués titulaires par Commune faisant partie du territoire du syndicat. M. VIE confirme que cette disposition conduirait en effet à un Comité syndical composé de 102 délégués titulaires. Le syndicat a donc proposé une modification de ses statuts pour réduire le nombre de délégués au sein du Comité.

Le Président présente les critères de répartition actés par les futurs membres dès 2018 :

- 50% au prorata de la population DGF de chacune des Communes situées dans le périmètre syndical.
- 25% au prorata du linéaire de cours d'eau.
- 25% au prorata de la surface située dans le périmètre syndical.

Il présente la représentativité qui découle de ses critères :

- C.A de la Région de Château-Thierry : 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant,
- C.C du Canton de Charly sur Marne : 3 délégués titulaires et 2 délégués suppléants,
- C.C des Deux Morin : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant,
- C.C des Paysages de la Champagne : 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants,
- C.C de la Brie Champenoise : 11 délégués titulaires et 6 délégués suppléants,
- C.A D'Épernay, Coteaux et Plaines de la Champagne : 4 délégués titulaires et 2 délégués suppléants,
- C.C du Sud Marnais : 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant,
- C.C Sézanne Sud-Ouest Marnais : 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant,

soit un total de 30 délégués titulaires.

M. VIE précise que le périmètre de l'ASA des Marais de St Gond a été intégré dans le périmètre du syndicat, ce qui conduit à une réduction du territoire de la CCBC en proportion du territoire total, et donc à une diminution du nombre de délégués initialement prévus (13). En contrepartie la contribution annuelle de la CCBC au budget du syndicat diminue également d'environ 4 000 €, par rapport aux simulations faites en 2018.

Le Président informe ensuite les délégués que le syndicat a lancé une procédure de diagnostic de l'état du Petit Morin, en vue d'établir une Déclaration d'intérêt général (DIG) autorisant la réalisation de travaux sur le Petit Morin.

M. ROBIN rappelle les coûts importants induit par la GEMAPI. Il regrette la création de ce syndicat qui selon lui crée davantage de dépenses, et cela avant même d'avoir débuté des actions sur le terrain. Le syndicat hydraulique du Petit Morin, qui ne concernait que les communes traversées par le Petit Morin, revenait jusqu'à l'an dernier, à la somme de 33 centimes par habitant, ramené à la population de la CCBC, soit 2500 € en moyenne par an. Le syndicat du bassin versant du petit Morin Amont coûte 18 000 € dès sa création. Il ajoute que la loi GEMAPI n'oblige pas les EPCI à adhérer à de nouveaux syndicats, mais leur demande d'organiser leurs services pour gérer les milieux aquatiques. Il s'oppose aux transferts de compétence imposés par les préfets. Il pense que la CCBC pourrait proposer de siéger à titre bénévole pour donner seulement des conseils, sans cotiser à ce syndicat.

M.THEISEN rappelle la volonté du SMAGE de créer un syndicat regroupant toutes les communes concernées par le Petit Morin, le Grand Morin, et l'Aubetin. Les délégués représentants de la CCBC, se sont battus pour conserver un syndicat de taille modeste, afin de pouvoir garder la main sur la gestion et les dépenses de celui-ci. La création du syndicat du Bassin Versant du Petit Morin Amont est donc une solution qui évite d'être englobé dans une structure beaucoup plus large et sans doute beaucoup plus couteuse.

M.DHUICQ partage le point de vue de M. ROBIN, mais il explique qu'il a été le seul à s'y opposer en Commission Départementale de Coopération Intercommunale, et que c'est le préfet qui est le décisionnaire final. Il rappelle que la GEMAPI est une compétence bien plus large que le simple entretien des rivières, qui correspond à la logique des bassins versants des cours d'eaux.

Il est demandé aux délégués communautaires d'approuver la modification des statuts du Syndicat du bassin versant du petit Morin Amont.

**Adopté à la majorité**

- 1 voix contre : François ROBIN
- 34 voix pour

Le Président rappelle aux communes l'importance de compléter et renvoyer le questionnaire concernant l'étude de ruissellement envoyé par le SMAGE. Le questionnaire et l'outil cartographique permettent de signaler les ruissellements, inondations et érosion sur les communes. Il précise que sans réponse de leur part, permettant d'identifier et de recenser les problèmes du territoire, très peu travaux seront réalisés sur les communes de la CCBC, et dans la Marne, par le SMAGE. Les travaux seront concentrés sur les communes de la Seine et Marne, qui ont répondu. Il insiste sur le fait que le questionnaire est facile à compléter et que Mme Martine BAYER, chargée de mission du SMAGE, propose de se déplacer dans les communes qui le souhaitent pour les aider à le remplir.

**E. AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES**

**8- Subvention d'un stage de cirque pour les élèves de l'école Fromentières**

M. BERNIER présente le projet de délibération. L'école primaire de FROMENTIERES organise un stage de cirque au sein même de l'école, du 02 au 13 mars 2020, pour l'ensemble des élèves des classes maternelles et élémentaires, soit 146 enfants au total, faisant tous partie de la CCBC. L'école sollicite une subvention de 7 € par enfant auprès de la CCBC, afin de participer au financement et de limiter le coût final à la charge des familles à seulement 15 €.

M. ROBIN et M. CONDETTE soulignent le travail remarquable réalisé sur le plan pédagogique (éveil, motricité, ouverture sur le monde) et sur le plan de la formation des jeunes. Ils ont assisté à la première représentation et ont apprécié le travail des enfants.

La commission scolaire a émis un avis favorable à l'attribution d'une subvention de 7 € par enfant, soit une subvention de 1022 €, pour 146 enfants

**Adopté à l'unanimité.**

**9- Subvention d'une classe sportive au Lac du Der pour les élèves de l'école élémentaire Jeanne d'Arc**

L'école privée Jeanne d'Arc organise une Classe sportive au centre de Giffaumont, au Lac du Der, du 30 mars au 03 avril 2020. Ce séjour concerne les élèves de CM2, dont 2 élèves faisant partie de la CCBC et n'ayant jamais bénéficié de subvention. Le coût du séjour s'élève à environ 300 € par élève.

Ce dossier n'a pas pu être présenté en Commission des affaires scolaires, car il n'était pas encore reçu lors de sa dernière réunion. Il est proposé au Conseil Communautaire d'attribuer une subvention d'un montant de 100 € par enfant résidant sur le territoire de la CCBC, soit 200 € au total, conformément à la politique de soutien habituelle de la CCBC aux voyages scolaires.

**Adopté à l'unanimité.**

## **10- Tarif du mini-camp 2020**

M. BERNIER présente le projet de mini-camp qui se déroulera au village de vacances «Bon Vent » situé à Santec, en Bretagne, du 20 au 24 juillet 2020. Ce mini-camp est ouvert à 30 enfants de 7 à 13 ans sur réservation, et comprend l'hébergement pendant 5 jours et 4 nuits en pension complète, le transport aller-retour, l'encadrement par l'équipe d'animation, et les activités. Seront notamment proposées aux enfants une séance de char à voiles, 3 sorties environnement et découverte du milieu marin, ainsi que divers jeux, baignades, randonnées, séances de pêche et cerf-volant...

Lors de la réunion de présentation du mini-camp, 26 enfants ont été inscrits. M. BERNIER pense que le séjour sera rapidement complet. La CCBC prend en charge le personnel, le reste est à la charge des parents.

Il est proposé au Conseil Communautaire de fixer le tarif à 380 € par enfant, soit le coût de revient du séjour, hors charges de personnel pour l'encadrement des enfants qui sont intégralement pris en charge par la CCBC.

**Adopté à l'unanimité.**

## **11- Harmonisation des tarifs d'accueil périscolaire le mercredi**

Suite à une décision du conseil d'administration de la MSA de ne plus accorder d'aide pour les mercredis, il est proposé au Conseil Communautaire d'harmoniser les tarifs sur ceux applicables aux allocataires de la CAF. Il est précisé que les tarifs différenciés prévus pour les petites vacances ne sont pas modifiés.

### *Anciens tarifs MSA*

<b>Allocataire MSA</b>	<b>Tranche 1</b>	<b>Tranche 2</b>	<b>Tranche 3</b>	<b>Communes extérieures</b>
<i>Tarif à la demi-journée</i>				
<i>Pour 1 enfant</i>	7,00 €	7,50 €	8,00 €	9,00 €
<i>Pour 2 enfants et plus</i>	6,50 €	7,00 €	7,50 €	9,50 €
<i>Tarif à la journée</i>				
<i>Pour 1 enfant</i>	14,00 €	15,00 €	16,00 €	18,00 €
<i>Pour 2 enfants et plus</i>	12,60 €	13,50 €	14,40 €	16,20 €

### *Nouveaux tarifs proposés :*

<b>Allocataire CAF / MSA</b>	<b>Tranche 1</b>	<b>Tranche 2</b>	<b>Tranche 3</b>	<b>Communes extérieures</b>
<i>Tarif à la demi-journée</i>				
<i>Pour 1 enfant</i>	5,75 €	6,25 €	7,00 €	8,00 €
<i>Pour 2 enfants et plus</i>	5,20 €	5,60 €	6,30 €	7,20 €
<i>Tarif à la journée</i>				
<i>Pour 1 enfant</i>	11,50 €	12,50 €	14,00 €	16,00 €
<i>Pour 2 enfants et plus</i>	10,35 €	11,25 €	12,60 €	14,40 €

**Adopté à l'unanimité.**

## **F. AFFAIRES CULTURELLES ET SPORTIVES**

### **12- Attribution des subventions 2020 aux associations sportives et culturelles**

M. ROBIN prend la parole et présente les propositions faites par la Commission des affaires culturelles. Il remercie la Commission culturelle pour son travail et l'intervention des délégués qui ont souvent enrichi les débats. Il remercie également les membres du Conseil Communautaire qui ont jusqu'à présent approuvé les travaux de la Commission.

Il rappelle les critères d'attribution des subventions qui privilégient l'encadrement des jeunes. En effet, les montants attribués, au titre des subventions annuelles de fonctionnement, sont calculés par l'application d'un montant de base auquel est ajouté 15 € par jeune de la CCBC de moins de 18 ans adhérent à l'association, dans le cadre d'une association s'occupant des jeunes. Ces critères permettent de subventionner toutes les associations présentant un intérêt pour la pratique et le développement du sport, des activités culturelles et de loisirs, sur le territoire, tout en favorisant celles qui répondent le plus aux besoins des jeunes. M. ROBIN rappelle que la CCBC soutient aussi les associations en mettant à leur disposition gratuitement des locaux, en effectuant des prêts et transports de matériels, de montage de scènes...

Il est proposé au Conseil Communautaire d'attribuer aux associations à caractère sportif et culturel, les montants individuels de subvention ci-après, au titre de l'année 2020, conformément à l'avis rendu par la Commission des Affaires culturelles le 17 février 2020 :

<b>NOM DE L'ASSOCIATION</b>	<b>SUBVENTION 2020</b>
ALOA DANS TWIRL	435 €
L'AVENIR DE MONTMIRAIL BASKET	700 €
BADMINTON CLUB	615 €
BRIE CHAMPAGNE CYCLO TOURISME	150 €
CHANT'MORIN	2 000 €
CLUB RANDONNEURS MONTMIRAILLAIS	180 €
LE COCHONNET MONTMIRAILLAIS	150 €
ENTENTE SPORTIVE LE GAULT SOIGNY	240 €
ESPACE LOISIRS CULTURE	7 000 €
FOYER RURAL CORROBERT- MARGNY- VERDON	700 €
LES HUSSARDS DE LASALLE	230 €
JUDO CLUB	1 200 €
KITSUNE MOONTMIRAIL KARATE CLUB	450 €
LES REQUINS DU PETIT MORIN – AAPMA	285 €
SPORTING CLUB MONTMIRAILLAIS	3 045 €
TENNIS CLUB	1 695 €
LES XIII DE FROMENTIERES	630 €
UNION MUSICALE	645 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 350 €</b>

La Commission propose également au Conseil Communautaire d'attribuer deux subventions exceptionnelles complémentaires aux associations suivantes :

- 600 € à CHANT MORIN pour l'organisation du 25<sup>ème</sup> Festival GRANGE, ce qui porte son attribution à 2 600 €, pour l'année 2020.
- 770 € aux HUSSARDS DE LA SALLE pour l'organisation d'une reconstitution historique pendant 3 jours, à VAUCHAMPS, ou 1 270 €, si l'association dépose un dossier LEADER. La subvention totale attribuée aux HUSSARDS DE LA SALLE sera donc comprise entre 1 000 et 1 500 €, en fonction des recherches de financement supplémentaires engagées par l'association.

Mme BERAT informe les délégués que l'association des HUSSARDS DE LA SALLE a pris du retard dans le montage du dossier LEADER et a décidé de repousser la reconstitution historique à mai 2021. La subvention exceptionnelle sera donc versée si le dossier LEADER aboutit.

M. ROBIN remercie enfin les Présidents d'association et leurs bénévoles pour l'animation des associations et du territoire de la CCBC. Il est proposé au Conseil Communautaire d'attribuer un montant total de subvention de 22 220 €, aux différentes associations du territoire, subventions exceptionnelles comprises.

**Adopté à l'unanimité.**

## **G. TOURISME**

### **13- Subvention exceptionnelle à l'association TFBCO**

M. DHUICQ prend la parole, et rappelle l'activité de l'association Tourisme Ferroviaire de Brie Champenoise à l'Omois (TFBCO) qui a mis en service depuis avril 2019 un train touristique, qui emprunte la ligne ferroviaire appartenant à VFLI, et circule tous les dimanches, de MONTMIRAIL jusqu'à ARTONGES. Ce train touristique a accueilli un peu plus de 2 500 voyageurs depuis sa mise en service, et l'association travaille à une extension de la ligne, jusqu'à Condé en Brie. A terme, l'association prévoit de développer le circuit avec dans un premier temps une étape à CONDE EN BRIE, puis une arrivée à MEZY MOULINS dans l'Aisne.

Dans le cadre de son développement, TFBCO a acheté l'ancienne gare de Montmirail à la Ville, et projette d'y implanter un musée ferroviaire après l'avoir restaurée. Les travaux de restauration et de réaménagement sont estimés à environ 125 000 € TTC. Le projet a été retenu par le dispositif LEADER et sera financé par des fonds européens. L'association demande une subvention exceptionnelle de 5 000 € à la CCBC pour finaliser son plan de financement. En effet, elle attendait une aide de la Région de 25 000 €, cependant la subvention accordée par Région ne s'élève qu'à 10 000 €.

M. DHUICQ propose donc de partager le financement manquant entre la ville de MONTMIRAIL et la CCBC. La ville de MONTMIRAIL a voté une subvention de 10 000 €, car le projet permet la rénovation du patrimoine. Ce projet ayant également un intérêt touristique, il est demandé au Conseil Communautaire d'attribuer une subvention exceptionnelle de 5 000 € à TFBCO, pour les travaux de restauration de la gare de Montmirail.

Le Président souligne enfin que les dossiers LEADER permettent aux associations d'obtenir davantage de subventions, en ouvrant les projets aux fonds européens mais celles-ci sont conditionnées au versement préalable d'aides locales.

**Adopté à l'unanimité.**

## **H. FINANCES**

### **14- Débat d'orientations budgétaires 2020**

Le Président présente les grandes lignes du rapport d'orientations budgétaires 2020 qui a été étudié et validé en Commission des finances. Il précise que le débat d'orientation budgétaire et le budget sont systématiquement construits sur un principe de prudence, consistant à prendre en compte les dépenses maximum prévisibles, et les recettes minimums. Il remercie les services de la CCBC pour l'élaboration du rapport.

### **BUDGET GENERAL**

#### **Résultat 2019 :**

- Excédent de fonctionnement 2019 : 489 884 €
- Déficit d'investissement cumulé : 469 602 €
- Solde des RAR : 372 454 €
- Excédent disponible : 392 736 €.

#### **Orientations 2020 :**

Le budget total s'équilibre en recettes et en dépenses à 6 814 065 € au stade du DOB.

Les dépenses de fonctionnement et recettes de fonctionnement sont équilibrées à 4 918 000 €.

La section d'investissements en dépenses et en recettes est équilibrée à 1 896 065 €.

L'augmentation du budget de fonctionnement est principalement liée à l'augmentation des produits des services et à l'augmentation des participations et cotisations aux structures extérieures, en particulier au titre de la GEMAPI. La CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) augmente d'environ 23 000 €, pour atteindre près de 235 000 €, ce qui montre une tendance d'évolution positive de l'activité économique des entreprises sur le territoire. La mise en service du parc éolien de la Butte de Soigny produira 53 000 € de recettes supplémentaires au titre des IFER, soit 182 000 € au total.

Il n'est pas prévu de modifications des taux d'imposition, ni des tarifs.

La diminution du budget investissement s'explique car 2020 est une année électorale. Les investissements sont donc limités aux projets en cours ou indispensables. M. DHUICQ précise que le budget général est équilibré sans recours à l'emprunt.

### **BUDGET EAU**

#### **Résultats 2019**

- Excédent d'exploitation 2019 : 152 255 €
- Excédent d'investissement cumulé : 353 882 €
- Solde des RAR : - 183 220 €
- Excédent disponible : 322 917 €.

#### **Orientations 2020 :**

Les dépenses et recettes de fonctionnement sont équilibrées à 851 025 €. Il n'est pas prévu de modification du prix de l'eau.

Les dépenses et recettes d'investissement sont équilibrées à 1 812 840 (en hausse de 76 % car des travaux sont prévus pour le remplacement des réseaux d'eau impactés par la présence de Chlorure de vinyle monomère). Un emprunt de 191 000 € est nécessaire pour financer ce projet au stade du DOB.

## **BUDGET ASSAINISSEMENT :**

### **Résultats 2019**

- Excédent d'exploitation 2019 : 156 938 €.
- Excédent d'investissement cumulé : 105 143 €.
- Solde des RAR : 86 024 €.
- Excédent disponible : 348 105 €.

### **Budget assainissement DOB 2020 :**

Les dépenses et recettes de fonctionnement sont équilibrées à 509 770 €.

Les dépenses et recettes d'investissement sont équilibrées à 816 858 €.

Il n'est pas prévu de modification du prix de l'assainissement, ni de recours à l'emprunt.

## **BUDGET LOTISSEMENT :**

Deux cessions de terrains représentant 1 000 m<sup>2</sup> chacun sont envisagées dans la zone d'activités de Mondant au cours de l'année 2020, soit une recette de 22 000 € HT sur la base d'un prix de vente à 11 € HT/m<sup>2</sup>. Des travaux de prolongation de la voie de la Guinotterie et d'extension des réseaux seront donc inscrits au budget, pour permettre la viabilisation des parcelles et l'installation des acheteurs. Les travaux sont estimés à 200 000 € HT au total.

Le Président précise enfin que les orientations proposées sur le budget général et les budgets annexes sont des orientations de continuité, sans augmentation des taux d'imposition et sans hausse des tarifs. En investissement, les projets inscrits sont principalement ceux déjà en cours, ou ceux qui sont nécessaires à court terme, ce qui permet de ne pas recourir à l'emprunt, sauf sur le budget de l'eau potable. Enfin, il est à noter que la CCBC s'est désendettée de 445 000 € au cours du mandat, tous budgets confondus, malgré les lourds investissements réalisés dans le domaine scolaire et dans le domaine de l'assainissement.

Après avoir débattu des orientations proposées pour chaque budget, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le rapport sur les orientations budgétaires 2020.

**Adopté à l'unanimité.**

## **15- INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES SUR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

### **Décisions du Président (sur avis consultatif favorable du bureau)**

<b>Objet</b>	<b>Fournisseur / Titulaire</b>	<b>Montant H.T</b>
Mise aux normes électriques de la salle batterie – Ecole élémentaire de Montmirail	Frédéric GOUJON	2 844,38 €
Etude géotechnique G1 PGC préalable à la réhabilitation de la Maison des associations	GINGER CEBTP	2 165,00 €
Mission d'assistance au renouvellement des marchés d'assurance	RISK PARTENAIRES	3 250,00 €

### **Décisions du bureau**

<b>Objet</b>	<b>Fournisseur / Titulaire</b>	<b>Montant H.T</b>
Mission de MOE pour l'assainissement collectif de Charleville	CEREG	30 000,00 €

∞ ∞ ∞ ∞ ∞

L'ordre du jour étant épuisé, lecture du registre des délibérations est faite par M. Thierry DURAND secrétaire de séance. Le registre est signé par les membres du Conseil Communautaire.

M. DHUICQ remercie l'ensemble du conseil communautaire pour les six années de travail constructif.

La séance est levée à 20h00.

Fait à Montmirail, le 19 mai 2020.



**Etienne DHUICQ**

Président de la Communauté de Communes  
de la Brie Champenoise

